Solidaires I.D.D. à l'Industrie et au Développement Durable

L'AIGUILLON

49

Solidaires Union Syndicale | Solidaires Fonction Publique | Solidaires finances | Solidaires Environnement

L'Edito…

Toujours plus d'austérité…

- **Le gel du point d'indice depuis 2010 et, au mieux, jusqu'en 2017 ;**
- **Les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), décision attendue le 16 juin 2015 ;**
- **la suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG pour 710 000 fonctionnaires, à partir du 1er mai 2015 ;**
- **Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique de l'État (RIFSEEP).**

Le gouvernement, dit de gauche, ne recule devant rien ! Tant que les salariés ne seront pas en masse dans la rue, suite aux manifestations du 9 avril 2015, pour dire avec force « stop à la casse», «la valls infernale» ne s'arrêtera pas !

L'histoire est tenace ! Les réelles avancées sociales se gagnent de haute lutte, quand les « petites gens » disent solidairement Non !

Au nom de l'équité entre tous les agents, Solidaires I.D.D. demande solennellement, notamment aux représentants des Ministères de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, d'une part, et à ceux du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, d'autre part, de mettre fin aux processus de rigueur susvisés. À n'en pas douter, quelles que soient les extrapolations réalisées sur les projets en cours, si tous les fonctionnaires, avec les salariés du privé, ne se mobilisent pas pour construire un front commun de refus, ils vont perdre encore et toujours plus de pouvoir d'achat. Certes, nous n'en sommes pas encore au niveau de la Grèce, mais nous y allons tout droit.
Si la réplique n'est pas à la mesure des attaques faites au peuple français, si le nombre des plus démunis qui sollicitent les restos du cœur augmente, si celui des travailleurs pauvres qui ne peuvent plus se loger continue de croître, si la précarité des moins de 25 ans continue de se développer pour dépasser 50 % des jeunes, nous tomberons dans la même misère que les Grecs.

Si nous ne faisons rien, la juste répartition des richesses ne sera jamais d'actualité car « les intouchables » se remplissent les poches, sans vergogne et en redemandent avec l'aide du MEDEF.

Ce ne sont pas les hypothétiques et éventuelles mesures dites d'accompagnement décidées lors du conseil des ministres du 22 avril 2015 relatives à la réforme de l'administration territoriale de l'État visant, par exemple, sous forme d'indemnités ou prestations d'action sociale, à compenser :

- le regroupement interministériel des fonctions support régionales ;
- le droit à mutation prioritaire pour les agents dont le poste sera supprimé ;
- la mobilité fonctionnelle ou géographique dans une nouvelle implantation des services régionaux ;
- l'étude d'impact, a posteriori (sic), qui évaluera les conséquences sur le personnel et leurs conditions de travail, qui sont de nature à vous rassurer, ni à convaincre les représentants syndicaux de Solidaires sur ce dossier, bien au contraire.

Ce n'est pas non plus le second volet annoncé de la réforme territoriale à l'issue du conseil des ministres du 6 mai 2015 portant sur la « charte de la déconcentration », qui est une véritable révolution pour les services de l'État et les personnels. *« L'organisation de la France est déconcentrée »*, affirme pour principe cette charte, faisant écho à l'article 1er de la Constitution qui énonce que *«son organisation est décentralisée»*.

En parlant de rémunération, Solidaires tient à apporter, dans les pages qui suivent, un éclairage sur la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique de l'État (RIFSEEP) au sein des ministères de l'Idustrie et de l'Ecologie.

Notre journal syndical, l'Aiguillon, ainsi que les positions et revendications adressées aux adhérent(e)s et sympathisant(e)s de Solidaires I.D.D. sont consultables sur notre site (**http://solidairesidd.org**). Vous découvrirez, par exemple, des informations d'actualités sur l'action sociale, vos conditions de travail et les interpellations adressées aux représentants ministériels qui gèrent vos vies professionnelles.

Au nom de l'équipe de Solidaires, je vous convie à vous joindre à nous, pour faire entendre vos attentes et pour que nous définissions ensemble le meilleur moyen de les satisfaire.

Solidairement,
Jean-Jacques HUET

Sommaire !

Dossier spécial « RIFSEEP »

INFO… !

CONGRES 24 septembre prochain qui se tiendra dans le Gard

Dossier spécial RIFSEEP (1)

« Rémunération Individuelle de Fonction, de Sujétion, d'Expertise et d'Engagement Professionnel »

A quelle nouvelle sauce les agents vont-ils être mangés ? A la sauce **RIFSEEP**… !!!! à la sauce quoi, **RIFSEEP** ???

Ne vous y trompez pas, il ne s'agit pas du nom de la dernière recette de cuisine à la mode de Top chef. Pour autant, la digestion risque d'être longue et difficile.

Tellement complexe que Solidaires a décidé d'y consacrer un dossier spécial pour vous apporter des informations précises et un éclairage spécifique sur toutes les questions que vous vous posez.

Alors c'est quoi le RIFSEEP ? Pourquoi ? Qui est concerné ? Concrètement qu'est-ce que cela va changer pour les personnels ? et la PFR, que devient-elle ?

Après la PFR (prime de fonction et de résultat), régime précédent qui devait être étendu aux autres catégories C, B , arrive le RIFSEEP. Pour l'heure, le déploiement de la PFR est gelé.

Les agents qui aujourd'hui ne la perçoivent pas ne seront jamais soumis à ses règles.

RIFSEEP = nouveau régime concocté par la DGAFP !!!
(Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique)

Sous prétexte d'harmoniser les régimes indemnitaires versés aux fonctionnaires, les « grands penseurs » de la Fonction Publique ont décidé, et cela contre l'avis des fédérations de fonctionnaires, de la mise en place d'un nouveau système de rémunération à la « performance » : le RIFSEEP, ce serait la « simplification et la rationalisation » des primes.
le RIFSEEP a vocation à remplacer l'ensemble des primes et indemnités actuellement versées (IFTS, ACF, IFR, PFR, prime de rendement, primes informatiques, …).

Dossier spécial RIFSEEP (2)

« Rémunération Individuelle de Fonction, de Sujétion, d'Expertise et d'Engagement Professionnel »

Référence des textes Fonction Publique :
Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat : **décret RIFSEEP**
Conditions de mise en œuvre : **circulaire d'application du 5 décembre 2014**

ON EFFACE TOUT (PFR) et ON RECOMMENCE…RIFSEEP

Elle est composée :

- **d'une indemnité de fonctions mensuelle fondée sur les fonctions (IFSE)**, les sujétions et l'expertise (sans que ces notions soient pour l'instant clairement précisées) organisée en catégories auxquelles sont associées des planchers et plafonds indemnitaires,

- **d'un complément indemnitaire annuel (CI)**, non reconductible, payable en une ou deux fractions, basé sur l'engagement professionnel et la manière de servir modulable de 0 à 100 % d'un montant fixé par arrêté ; **versé facultativement.** Celui-ci représenterait entre 10 % (pour les C) et 15 % (pour les A) du plafond global du RIFSEEP de la catégorie concernée.

La circulaire mentionne quelques « garanties » : un montant minimal IFSE fondé sur le grade détenu par l'agent (article 2 du décret RIFSEEP) ; la garantie du montant indemnitaire mensuel perçu antérieurement (article 6).

Cette garantie ne s'appliquerait qu'au moment de la bascule et non pas sur tout le déroulement de carrière qui s'en suivra !!!!

Cela a engendré des travaux sur les primes existantes dans chaque ministère et exigé aussi un travail de cartographie des fonctions dans chaque ministère, au MEF mais également au MEDDE. Et oui cela vous dit quelque chose **« la revue des missions »** !!!!

VERITABLE OUTIL D'ALIGNEMENT DES PRIMES VERS LE BAS
Réduction des dépenses de l'Etat oblige !!!! et c'est pas fini !!!

Ce système cherche non seulement à diviser les personnels « à la tête du client » mais aussi à amputer le montant des primes du plus grand nombre !!!

Concrètement, les primes seraient désormais fixées en fonction du rattachement de chaque agent à ce que la Fonction Publique appelle un « groupe de fonctions »… Pour les adjoints administratifs, il y en aura 2 (arrêté du 20 mai 2014), 3 pour les secrétaires administratifs (arrêté du 19 mars 2015) et 4 pour les attachés.

Dossier spécial RIFSEEP (3)

« Rémunération Individuelle de Fonction, de Sujétion, d'Expertise et d'Engagement Professionnel»

Questions : Quels sont les critères objectifs de classement des agents au sein de ces « groupes de fonctions » : avec un groupe « socle » et un groupe « sommital » voire des groupes intermédiaires ?

A toutes ces questions : l'administration n'apporte aucune réponse claire !!!!

Ce qui est certain, c'est que le rattachement arbitraire des agents à des « groupes de fonctions » déterminera leur niveau de primes et leur évolution (tous les 4 ans) et entraînera des conséquences néfastes.

Le régime indemnitaire récompenserait toutefois les changements de poste, en particulier lorsque ceux-ci conduisent les agents à accepter des responsabilités plus importantes. La part principale de l'indemnité, attribuée mensuellement, serait donc déterminée en fonction de « critères fonctionnels » et de « critères liés au parcours de l'agent » et non plus à la « manière de servir ».

Elle serait assortie d'un « complément indemnitaire annuel » variable mais les possibilités de modulation seraient plus faibles, plus encadrées et limitées à moins de 20 % du plafond indemnitaire global, ce qui est beaucoup moins que la PFR actuelle pratiquée chez les A administratifs, par exemple.

MEME PUNITION

IDEM, comme la PFR, le RIFSEEP : « en cas d'insuffisance caractérisée dans la manière de servir » le complément indemnitaire annuel serait réduit.

En effet, les modalités d'application de l'IFSE remettent en cause les garanties des agents. Ainsi, une part des indemnités perçues actuellement « suit » la carrière de l'agent, elle est donc revalorisée en fonction de sa progression indiciaire ainsi que de la valeur du point d'indice. C'est le cas notamment de l'IAT, de l'IFTS et de la prime de rendement.

Dans le dispositif RIFSEEP, cette possibilité de revalorisation disparaît purement et simplement dans la mesure où l'IFSE ne serait « réexaminée » que dans le cas d'une mobilité ou tous les quatre ans en l'absence de mobilité ou encore lors d'une promotion de grade.

Calendrier d'application

L'ensemble des corps (corps dépendant du décret de 1984) et emplois devront avoir basculé, sauf exception, dans le nouveau dispositif le 1er janvier 2017 au plus tard.

A ce jour, on ne connaît pas le sort réservé à la filière technique : y dérogera t'elle ou pas ?

Les fédérations Solidaires Finances et Solidaires Environnement sont contre l'application de ce nouveau dispositif dans leurs ministères respectifs. **Elles ont demandé par lettres aux ministres l'exclusion des corps et emplois de leurs ministères du RIFSEEP comme le prévoit l'article 7 du décret (RIFSEEP).**

Dossier spécial RIFSEEP (4)

« Rémunération Individuelle de Fonction, de Sujétion, d'Expertise et d'Engagement Professionnel »

SOLIDAIRES dénonce la marche forcée de cette réforme, bâclée, inaboutie, décidée et imposée par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) .

Malgré l'opposition de la quasi-totalité des syndicats représentatifs de la fonction publique d'Etat, les Ministères imposent à la hussarde, une usine à gaz dans un esprit d'individualisation des rémunérations contraire à l'accomplissement des missions de service public qui ne peuvent s'effectuer dans un esprit de compétition entre agents.

DOUBLE PEINE

Après la perte du pouvoir d'achat de 22 % depuis 1995, 5 ans sans revalorisation ! avec le gel indiciaire, c'est la mise en place de la double peine.

Solidaires est opposé à la rémunération au « mérite » et à la modulation des régimes indemnitaires dans les ministères.

Pour Solidaires, mettre en évidence la « performance » de chacun(e) en individualisant le montant des primes selon le poste occupé, le parcours professionnel et notamment le changement de poste et le « pseudo mérite » est une conception incompatible avec la notion de service public ! C'est une remise en cause de la raison d'être des fonctionnaires qui se doivent « d'être au service de l'intérêt général ».

Solidaires refuse, encore une fois et comme pour la PFR, que l'on puisse instaurer des primes modulables qui remettront en cause le travail d'équipe, nécessaire à l'accomplissement de toutes les missions de service public. L'équité de traitement pour chaque agent doit être garantie.

Un outil anti-mobilité que constituera la réévaluation indemnitaire lors des changements de postes.

Concrètement, cela se traduit pour les personnels, des MEF et du MEDDE par des restrictions sans précédent sur le pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice mais aussi l'augmentation de la cotisation sociale pension civile depuis 5 ans, la réduction des perspectives de promotion, la poursuite des suppressions d'emploi et pour le service public, une vague de réformes de grande ampleur.

Pour Solidaires, le pouvoir d'achat fait partie intégrante des conditions de travail.

A l'heure où les effectifs fondent comme neige au soleil, où les conditions de travail se dégradent de jour en jour, où les agents publics rencontrent d'énormes difficultés dans l'accomplissement de leurs missions, vouloir les classer individuellement entraînera inévitablement une compétition malsaine au sein des services, une perte de motivation et de confiance de la plupart d'entre eux.

Pour Solidaires, cette politique de conception libérale, négation même du service public, de la fonction publique et des agents qui la servent … doit être combattue.

Le mérite intrinsèque de tous les agents doit être reconnu … mais pas avec le RIFSEEP !

Côté MEF - Bonne nouvelle la mise en place du RIFSEEP à Bercy est repoussée au 1er janvier 2016

(Information lors du CTAC d'avril dernier)

Nos ministères entendent appliquer cette « réforme » à marche forcée. Ce qui est certain, c'est que les agents administratifs de centrale seront les premiers à « passer à la moulinette ». Il était prévu une mise en application de ce nouveau système le 1er juillet 2015, pour les adjoints administratifs, secrétaires administratifs et attachés.

Nul doute que la lettre ouverte unitaire des fédérations syndicales (Solidaires, CGT, FO, UNSA et CFTC) du 30 mars 2015 adressée aux ministres, a eu un impact sur ce report.

Côté MEDDE

Après x courriers à la Ministre et audience sur le RIFSEEP, Il semblerait que la mise en place de son application soit reportée : pas de confirmation officielle pour l'instant. L'application du RIFSEEP au MEDDE et au MLTER est donc suspendue jusqu'à la décision de la ministre.

Affaire à suivre…

Solidaires I.D.D. prépare son 4e Congrès national

Il aura lieu le 24 septembre dans le Gard à GALLARGUES LE MONTUEUX (30660)

Le 4e Congrès national du syndicat Solidaires I.D.D. aura lieu le jeudi 24 septembre 2015 aux Jasses de Camargue à GALLARGUES LE MONTUEUX (30660).

Au pied des Cévennes, le domaine des Jasses de Camargue est idéalement situé dans une région riche d'histoire et de traditions - sans oublier tout ce que la méditerranée vous offre, entre loisirs nautiques, gastronomie et plaisirs de la plage.

«Journée du Congrès»
le Jeudi 24 septembre
Tous les congressistes sont attendus à partir de 8 h 30 aux Jasses de Camargue pour un café d'accueil.

L'ouverture du Congrès aura lieu pour 10 h 00

Le congrès est l'instance plénière, décisionnelle de la stratégie du syndicat. Au delà des retrouvailles et de la convivialité qui s'en dégage, c'est un moment fort de la vie syndicale où chaque adhérent peut et doit s'exprimer.

VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX !

Toutes et tous à Gallargues le Montueux, **le jeudi 24 septembre 2015** pour participer à l'élaboration de l'avenir de Solidaires I.D.D.

Les tarifs pour les congressistes en cliquant sur le lien ci-dessous :
http://www.solidairesidd.org/solidairesidd_WEB/FR/Congres.awp?A6=4&A19

Pour vous inscrire, le formulaire sur le lien ci-dessous :
http://www.solidairesidd.org/solidairesidd_WEB/FR/Congres.awp?A6=1&A19

L'AIGUILLON

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-JACQUES HUET
SECRETAIRE DE REDACTION : CHRISTINE LOUISOT
PERIODICITE : TRIMESTRIELLE ISSN : 1622 – 4736
NUMERO : MAI 2015

REDACTEUR EN CHEF : CHRISTINE LOUISOT
REDACTEURS : ANNIE ONYSZKIEWICZ
NUMERO DE CPPAP : 0203S05673
DEPOT LEGAL : MAI 2015

LE SYNDICAT SOLIDAIRES I.D.D. EST UN SYNDICAT PROFESSIONNEL
MEMBRE DE SOLIDAIRES AUX FINANCES, DE SOLIDAIRES ENVIRONNEMENT
ET DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES